

LIGUE WILAYA DE FOOTBALL –GHARDAIA-
COMMISSION D'ORGANISATION

SEANCE DU 08-03-2020

BO N° 08/2019-2020

OULED SLIMANE BEN AISSA

Président de la commission

Ordre du jour :

- Traitement des affaires

Reprise affaire n°014 C.S.C.V.B/N.A.D (u-19) 27-12-2019

- Après lecture de la feuille de match
- Attendu que l'arbitre bénévole à garder la feuille de match
- Attendu que la rencontre s'est déroulée et s'est terminée sur le score de 01/01
- Pour tout ce qui précède et en application de l'article 1 21 des règlements généraux du championnat jeunes la commission décide :
- Homologué le match à son résultats
- D'annulé les sanctions prononcés à l'encontre du club C.S.C.V.B

Reprise affaire n°021 I.R.B.Z/C.S.C.V.B(u-19) 30-12-2019

- Après lecture de la feuille de match
- Attendu que l'arbitre bénévole à garder la feuille de match
- Attendu que la rencontre s'est déroulée et s'est terminée sur le score de 03/01 en faveur du club C.S.C.V.B.
- Pour tout ce qui précède et en application de l'article 1 21 des règlements généraux du championnat jeunes la commission décide :
- Homologué le match à son résultats
- D'annulé les sanctions prononcés à l'encontre du club C.S.C.V.B

Reprise affaire n°022 I.R.B.Z/C.S.C.V.B(u-19) 30-12-2019

- Après lecture de la feuille de match
- Attendu que l'arbitre bénévole à garder la feuille de match
- Attendu que la rencontre s'est déroulée et s'est terminée sur le score de 03/01 en faveur du club C.S.C.V.B.
- Pour tout ce qui précède et en application de l'article 1 21 des règlements généraux du championnat jeunes la commission décide :
- Homologué le match à son résultats
- D'annulé les sanctions prononcés à l'encontre du club I.R.B.Z

AFFAIRE N° 050 MATCH N.R.A/ N.R.J(SENIORS) du 05-02-2020

- **Après lecture de la feuille de match**
- **Après lecture du rapport de l' arbitres**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du médecin**

Pour tout ce qui précède et en application de l'article 21 des règlements généraux du championnat amateur la commission décide :

- **De donner gain de match, sur tapis vert, au N.R.J face au N.R.A avec un score de trois (03)but à zéro.**
- **Défalcation de deux (02) points**
- **Une amende de 6.000 D.A(cinq mille) infligée au club N.R.A payable dans un délai d'un mois a/c du 10/03/2020 ARTICLE 21 du R.C.F.A**